

**COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE**

Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle pour un prêt Personnel <sup>(1)</sup> de 5 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,99 % - 48 **mensualités de 106,29 €** hors assurance facultative, **Taux Annuel Effectif Global fixe de 1,00 %**. **Montant total dû par l'emprunteur : 5 101,92 €**. Frais de dossier offerts. Coût mensuel de l'assurance facultative <sup>(2)</sup> : 3,50 € qui s'ajoute à la mensualité. Montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance sur la durée totale du crédit : 168 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,63 %.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Madame, Monsieur,

En ce début de saison et pour faire suite à la réunion des associations du 9 septembre 2016, le Comité Haute-Garonne de basket vous rappelle l'offre dédiée à tous les licenciés du CD31 âgés de 16 à 25 ans dans le cadre de son partenariat avec la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées :

### 1. Pour le club :

- ❖ - 25€ sur le prix de la licence

### 2. Pour le jeune :

- ❖ **Une offre groupée de services Bouquet Liberté incluant une carte bancaire** (Carte Visa Classic à débit immédiat ou différé et Carte Visa Premier à débit immédiat ou différé) **gratuite** pendant 1 an <sup>(3) (4)</sup>
- ❖ **15 € crédités sur son compte de dépôt ouvert à la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées** <sup>(3)</sup>
- ❖ Une offre avantageuse sur le crédit : De **1 000 € à 10 000 € à 1% (TAEG FIXE)** <sup>(1)</sup> sur une durée de 12 à 48 mois (frais de dossier offerts)

### - COMMENT EN BENEFICIER ?

- ❖ Rendez-vous sur le site du Comité et cliquez sur la bannière Caisse d'Epargne
- ❖ Contactez directement un conseiller au **09 69 36 20 02 service gratuit + prix appel**
- ❖ Rendez-vous ensuite dans l'agence Caisse d'Epargne de votre choix avec la photocopie de votre licence



- (1) Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle et sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Epargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre réservée aux emprunteurs âgés de 18 à 28 ans. Conditions de taux en vigueur au 01/03/2016 susceptibles de variation, pour un montant de 1 000 € à 10 000 € remboursable sur une durée de 12 à 48 mois. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.
- (2) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client assuré en Décès et perte totale et irréversible d'autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. BPCE intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 5 100
- (3) Offre réservée aux personnes âgées de 16 à 25 ans pour toute nouvelle souscription d'un bouquet liberté.
- (4) Au-delà de la 1<sup>ère</sup> année, l'offre sera facturée au tarif en vigueur à cette date.